

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 507

9 mars 2009

SOMMAIRE

A3W Telecom Sàrl	24293	MB Merchant Group S. à r.l.	24299
AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl	24301	Mills Corporation (Finance) S.à.r.l.	24307
Abrias	24303	Mitra Invest S.à.r.l.	24309
Accessible Luxury Holdings S.à r.l.	24305	Modinvest S.A.	24335
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme	24327	MSEOF Garda S.à r.l.	24296
Alken Fund	24303	MSEOF Pascal Lux S.à r.l.	24295
Alpha B Consulting	24305	Neuhengen Constructions S.à r.l.	24323
Amplio Group S.A.	24317	New Bistrot S.à.r.l.	24290
Atlas Management S.à.r.l.	24308	Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l.	24306
Azurdiffusion S.A.	24306	Partegen S.A.	24319
Belmolux S.à r.l.	24336	Perfume Holdings S.à r.l.	24308
Brighton Investments S.A.	24290	Picadilly Holdings S.A.	24291
CNR International (Luxembourg) S.A. ...	24300	Prefa-Services S.à r.l.	24293
Code Bar S. à r.l.	24293	Rearden L Holdings 2 S.à r.l.	24290
Constructor Partners S.A.	24305	Richcourt Group S.A.	24300
Coprosider International S.A.	24292	Sefin S.A.	24298
Daedalus Engineering Sàrl	24320	Shield S.A.	24291
Domus Angelo	24298	Sinopia Global Funds	24294
Double One S.A.	24291	Sliver S.A.	24299
Ecully PropCo S.à r.l.	24294	Socoges	24304
Edmonton Holdings S.A.	24308	Sopura Eastern Europe A.G.	24297
E.E. Energy Engineering S.A.	24294	Sotranscom S.à r.l.	24323
EOI Fire S.à r.l.	24296	Specialty Chemicals Holdings Sàrl	24303
Falcon S.A.	24336	S.u.P. Leo SICAV	24329
Fixedil S.A.	24292	S.u.P. Leo SICAV-FIS	24329
Fleurs Putz S.A.	24297	Sweelinck Holding S.A.	24302
I.F.G. 1 S.A.	24295	Tengis Investments S.A.	24301
Impax Solar Participations S.à r.l.	24324	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	24299
Indowood S.A.	24307	UBS (Lux) Structured Sicav	24297
International Sales Consult S.A.	24292	UBS (Lux) Structured Sicav 2	24298
Lear Financial Services (Luxembourg) ...	24302	UNM Holdings S.à.r.l.	24306
Leyton House S.A.	24304	Vavasseur International Holdings S.à r.l.	24304
Luxalpha Sicav	24307	Veneluxe S.A.	24330
Lux-Avantage Sicav	24322		

Rearden L Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 640.450,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.046.

Le bilan de liquidation au 5 novembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rearden L. Holdings 1 S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2009024690/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04027. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

New Bistrot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 67.719.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024692/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02802. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Brighton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.323.

En date du 6 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Thibault Management Services S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur de la Société et

- d'accepter les nominations avec au 1^{er} janvier 2009 de:

* Christian Tailleux, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* John Kleynhans, né le 10 octobre 1969 à Oberholzer en Afrique du Sud et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024728/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03601. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Double One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.216.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

DOUBLE ONE S.A.

Daniele MARIANI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024699/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04222. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Shield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024695/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.169.

En date du 6 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Thibault Management Services S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur de la Société et

- d'accepter les nominations avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Christian Tailleux, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* John Kleynhans, né le 10 octobre 1969 à Oberholzer en Afrique du Sud et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024677/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Fixedil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.168.

En date du 5 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions avec effet immédiat de:

* Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

* Thibault Management Services S.A., adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur de la Société et

- d'accepter les nominations avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

* Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

* John Kleynhans, né le 10 octobre 1969 à Oberholzer en Afrique du Sud et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023701/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

International Sales Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.038.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024696/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Coprosider International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.174.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour COPROSIDER INTERNATIONAL S.A. (EN LIQUIDATION)

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024698/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04232. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Code Bar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.182.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024693/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.
R.C.S. Luxembourg B 125.171.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 15.01.2009, que Monsieur Gilbert FELTZ, poseur de tapis, né le 21.09.1963 à Luxembourg et demeurant à L-3337 Hellange, 28, route de Mondorf a cédé 51 parts qu'il détenait dans la société PREFA-SERVICES S.à.r.l., à la société HORTO SERVICES S.à r.l. avec siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, Z.A.C. Zaemer, représentée par son gérant Monsieur Carlos HORTO GONCALVES, gérant de sociétés.

Par conséquent, à compter du 15.01.2009, la répartition du capital social de la société PREFA-SERVICES S.à.r.l. est comme suit:

HORTO SERVICES S.à r.l.	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Bacharage, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Carlos HORTO GONCALVES
Gérant

Référence de publication: 2009024730/820/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

A3W Telecom Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 72.888.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société en date du 15 octobre 2008 que M. Aniel Gallo, né le 06.02.1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, a été nommé réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009024764/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Sinopia Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.246.

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024772/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.742.

Extrait des résolutions des gérants du 18 décembre 2008

Il ressort des résolutions des gérants du 18 décembre 2008 que le siège social de la société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024770/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

E.E. Energy Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.807.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 janvier 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Michele GENTILE, entrepreneur, demeurant au 12, Via le Coste, CH-6948 Porza, Suisse.
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024762/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 55.788.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 janvier 2009

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, M. Jean Fell administrateur de sociétés, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg) et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich a été nommé administrateur en remplacement de M. Paul Marx démissionnaire.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, Rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée Comcolux S. à r.l., démissionnaire.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour I.F.G. 1 S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024784/9839/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.947.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 26 janvier 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Philippe Renaux, né le 29 mai 1976 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 49, Avenue de Suffren, F-75007 Paris (France).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas), ayant son adresse professionnelle au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres (Grande-Bretagne).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Madame Judith Ajayi,

- Madame Lynn Taylor,

- Madame Wendy Lowe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009024349/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 26 janvier 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Philippe Renaux, né le 29 mai 1976 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 49, Avenue de Suffren, F-75007 Paris (France).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas), ayant son adresse professionnelle au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres (Grande-Bretagne).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Madame Judith Ajayi,
- Monsieur Martijn Bosch,
- Madame Wendy Lowe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009024345/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04384. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

EOI Fire S.à rl., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.117.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

- Le siège social de la Société est transféré du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter du 1^{er} novembre 2008, de l'adresse professionnelle des gérants personnes physiques de la Société comme suit:

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

Fait le 10 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EOI FIRE S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024782/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03766. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.860.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll bâtiment F à L-1882 Luxembourg.

Fait le 9 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme
SOPURA EASTERN EUROPE AG
M. COPPIETERS

Administrateur-délégué Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009024783/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Oliver Schütz / Martin Rausch
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009024312/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05170. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Fleurs Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 67.595.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2009

Le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

- Madame Diane PUTZ-ORIGER, commerçante, demeurant à L-6114 JUNGLINSTER, 10, route d'Echternach est nommé administrateur déléguée de la société.

Résolution 2:

- L'administrateur déléguée a les pouvoirs les plus étendus pour engager valablement la société par sa signature individuelle.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme
La société
Signature

Référence de publication: 2009024765/6261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Sefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.189.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 janvier 2009

1. Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

2. En remplacement de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée Kohnen et Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114 190, avec siège social au L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEFIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024802/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Domus Angelo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 96.693.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 19 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 04/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOMUS ANGELO

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024829/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.240.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009024313/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05165. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009025211/201/12.

(090026721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sliver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.782.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009025212/219/13.

(090026529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

MB Merchant Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.227.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 janvier 2009:

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la société MB MERCHANT GROUP S.à.r.l., en date du 20 janvier 2009, que:

1. L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 11A, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. L'Associé Unique accepte les démissions de Messieurs Aloyse MAY, Umberto CERASI et de Mlle Katuscia CAR-RAESI de leur poste de Gérant, avec effet immédiat.

3. L'Associé Unique nomme:

Gérants:

- M. Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né le 23.09.1955, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant;

- M. Thierry FLEMING, Expert-comptable, né le 24.07.1948, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant;

- M. Guy HORNICK, Expert-comptable, né le 29.03.1951, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant;

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009024822/5387/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Richcourt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.339.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 23 Janvier 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Richcourt "Group S.A. (la "Société")", tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Monsieur Doeke van der Molen, Mr Michel van Krimpen et Mr Ermanno Unternaehrer, en tant qu'Administrateurs, avec effet immédiat;

2. De nommer Monsieur Yves Bloch, ayant son adresse professionnelle au 7, boulevard des Moulins, MC 98000 Monaco, Mr Denis Kiely ayant son adresse privée au 17 Turkey Ln, Cold Spring Harbor, New York, NY 11724 et Mr Stewart A. Turner ayant son adresse privée au 200 East 71st street, Apt. 5A, New York, NY 10021, en tant qu'Administrateurs de la Société, avec effet immédiat.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées, le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Yves BLOCH

Monsieur Denis KIELY

Monsieur Stewart A. TURNER

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ermanno Unternaehrer / Doeke van der Molen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024755/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

—

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 janvier 2009 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Réélection des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Douglas Proll, Directeur Financier, né à Watson, Canada, le 26 septembre 1950, résidant au 2021 26th Street SW, Calgary, Alberta, Canada T3E 2A3, en tant qu'administrateur A.

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Wiltz, Luxembourg, le 30 octobre 1952, résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né à Namur, Belgique, le 4 septembre 1951, résidant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

2. Election du Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNR International (Luxembourg) S.A.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2009024727/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

—
suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2008 il a été convenu ce qui suit:

La démission de l'administrateur:

- Alfonso Federico CARVAJAL GARCIA-VALDECASAS

76-4, C/Zurbano E-28785 Madrid

est accepté avec effet au 27 novembre 2008.

Est nommé administrateur:

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, 28010 Spain

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- D. Nicolas Cotoner-Martos, 24, rue de Bragance L-1255 Luxembourg

- Eugenia Zubeldia Rodriguez-Villa, 5.C. Alberto Alcocer, 28391 Madrid, Espagne

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, 28010 Spain

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Le mandat du Commissaire, H.R.T. Revision, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009024735/723/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 88.833.

—
Résolution unique prise par l'associé unique en date du 20 janvier 2009

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, trois nouveaux gérants, à savoir:

- Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises;

- Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises;

- Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises;

demeurant tous professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

De telle sorte que le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises;

- Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises;

- Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises;

- Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à R.L.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2009024750/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Lear Financial Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.806.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 août 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

A compter du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Paul Roger JEFFERSON, gérant A,
- Robert Hooper, gérant A,
- Rosa VILLALOBOS, gérant B.

De plus, toujours en date du 26 août 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Lear Financial Services (Luxembourg)

SGG SA

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009024773/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Sweelinck Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.869.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 29 janvier 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Réliche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SWEELINCK HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024821/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.782.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2008 a résolu:

- de démissionner Mr Thomas Lips, Bahnhofstrasse 82a, CH-8001 Zurich, Dirigeant, délégué à la gestion journalière, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour Abrias
Pictet Funds (Europe) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009025260/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03521. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Specialty Chemicals Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.599.802,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.588.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 2 février 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme gérant A de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et
- de nommer pour une durée illimitée à partir du 8 janvier 2009, Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse privée à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme gérant A de la Société.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009025262/8883/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03738. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.842.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires sous seing privé qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 décembre 2008 a adopté les résolutions suivantes:

- accepter la démission de Messieurs Jerry Hilger, Pierre Etienne et Frédéric Fasel, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à leur poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 19 décembre 2008.
- de nommer Messieurs Nicolaus P. Bocklandt, Frédéric A. Winssinger et Bruno Vanderschelden, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 19 décembre 2008, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2009.

Pour ALKEN FUND
Pictet Funds (Europe) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009025259/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09273. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Leyton House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 142.480.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2009 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Rudiger STANDAERT en tant qu'administrateur unique de la société;
- L'assemblée décide de nommer en son remplacement Madame Marianne DE SMET, représentante, demeurant à Zwaantje 75, B-9940 Evergen (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025241/6770/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.103.224.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.611.

—
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2008, l'associé UBM Finance Luxembourg No. 1 S.à.r.l. a été liquidé et suite à cette liquidation 11.682 parts sociales de la Société ont été transférées de UBM Finance Luxembourg No. 1 S.à.r.l. à CMP Holding S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.946.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025244/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Socoges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 31.672.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

Les mandats d'administrateurs de Madame Josette BLAKE, de Messieurs Christophe BLONDEAU et Pierre GALAND et Monsieur Nordine NIJAR, commissaire, viennent à échéance lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats qui viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

CERTIFIE CONFORME

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024721/1759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.716.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.309.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 2 février 2009:

- d'accepter la démission de Madame Crahay Nathalie comme gérant A de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et
- de nommer pour une durée illimitée à partir du 8 janvier 2009, Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse privée à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme gérant A de la Société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009025261/8883/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03741. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Constructor Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.917.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 5 février 2009

1. L'actionnaire unique décide de révoquer la société Audiex S.A. de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

2. l'actionnaire unique décide de nommer en remplacement la société Alpha Expert S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009025208/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02939. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Alpha B Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 72.284.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 29 janvier 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme ALPHA B CONSULTING S.A. (R.C.S. N° B 72284), avec le siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Réguia AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch/Alzette

Référence de publication: 2009024777/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 733.392.660,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.038.

—
EXTRAIT

En date du 9 décembre 2008, l'associé UBM Finance Luxembourg No. 1 S.à.r.l. a été liquidé et suite à cette liquidation 23.031 parts sociales de la Société ont été transférées de UBM Finance Luxembourg No. 1 S.à.r.l. à CMP Holding S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.946.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025247/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Azurdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.034.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009025218/219/13.

(090026522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associée qui a eu lieu le 05/02/2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée que:

- l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009024789/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Luxalpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.874.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour Luxalpha SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009024315/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03459. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Indowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 47.886.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2009

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 06/02/2009

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDOWOOD S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024803/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03174. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Changement associé

Suite à une cession des parts de MILLS GLOBAL II, L.L.C. effectuée en date du 17 août 2004, l'entière part du capital de EUR 12.400 est détenue par MILLS LIMITED PARTNERSHIP.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Mills Corporation (Finance) S.à r.l.

AAD FIDUCIAIRE S.à r.l.

Marc Liesch

Domiciliataire

Référence de publication: 2009024734/723/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05807. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Atlas Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.021.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.
Société Anonyme
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024738/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.230.

—
En date du 6 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 1^{er} janvier 2009 de Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société
et

- d'accepter la nomination avec effet au 1^{er} janvier 2009 de M. Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009024678/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.420,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 2 février 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme gérant A de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et
- de nommer pour une durée illimitée à partir du 8 janvier 2009, Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse privée à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme gérant de la Société.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009025264/8883/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03744. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Mitra Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.664.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth of January.

Before the undersigned Maître Joëlle BADEN, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SGG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65.906,

here represented by Mr Grégory Guissard, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 7 January 2009.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MITRA INVEST S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable,

realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, SGG S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to fully pay up all one hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Julien BELLONY, born on 16 May 1973, in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Fabio GASPERONI, born on 4 August 1978, in Rome (Italy), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Gregory GUISSARD, born on 1 August 1980, in Braine l'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. A comparu:

SGG S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MITRA INVEST S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

17.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

17.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

17.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

17.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

17.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

17.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

SGG S.A., prénommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société et libérer entièrement les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Julien BELLONY, né le 16 mai 1973, à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978, à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grégory Guissard et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. LAC/2009/1164. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009025053/7241/422.

(090026425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 144.675.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société PORPHORY LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 29 janvier 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMPLIO GROUP S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept cent quinze mille euros (EUR 715.000,-) divisé en sept mille cent cinquante (7.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 avril de chaque année à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de sept cent quinze mille euros (EUR 715.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000.- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 février 2009. LAC/2009/4991. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009025045/5770/133.

(090026549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Partegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 40.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008

L'assemblée accepte les démissions

- de Monsieur Philippe LEMAITRE et de la société AMMACO S.A de leur mandat d'administrateur;
- de la société PARDIS II S.A. de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration;
- de la société SOGESMA S.A. de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

- VALUE INVEST CONSULT, société privée à responsabilité limitée, inscrite à la Banque et Carrefour des Entreprises sous le numéro 0898.252.068, ayant son siège social au 25, chemin de l'Herbe, B-1325 Chaumont-Gistoux dont le représentant permanent est Monsieur Thierry QUERTINMONT lui-même domicilié professionnellement au 25, chemin de l'Herbe, B-1325 Chaumont-Gistoux

- Monsieur Christian BRIQUET, né le 17 décembre 1954 à Nismes (Belgique) demeurant route de Philippeville, B-5620 Florennes

- Monsieur Michel MARCHANDISE, née le 29 octobre 1950 à Alleur (Belgique), demeurant le Pucet - Bois de Chènemont, B-5032 Corroy-le-Château

Des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme administrateur délégué, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

- VALUE INVEST CONSULT, société privée à responsabilité limitée, inscrite à la Banque et Carrefour des Entreprises sous le numéro 0898.252.068, ayant son siège social au 25, chemin de l'Herbe, B-1325 Chaumont-Gistoux dont le représentant permanent est Monsieur Thierry QUERTINMONT lui-même domicilié professionnellement au 25, chemin de l'Herbe, B-1325 Chaumont-Gistoux

- Monsieur Michel MARCHANDISE, née le 29 octobre 1950 à Alleur (Belgique), demeurant le Pucet - Bois de Chènemont, B-5032 Corroy-le-Château

Monsieur Michel MARCHANDISE, susnommé, est également désigné comme Président du Conseil d'Administration

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024760/534/39.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Daedalus Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

L'an deux mille sept.

Le deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Henri COLBACH, ingénieur diplômé, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Lëtsch.

2.- Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL, ingénieur IST, demeurant à L-9768 Reuler/Clervaux, maison 11.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DAEDALUS ENGINEERING S.à r.l., avec siège social à L-7650 Heffingen, 3, um Haff, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.279 (NIN 1998 2406 687).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 16 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 310 du 26 avril 2001;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 15 janvier 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1848 du 3 octobre 2006.

Que le capital social de la société s'élève au montant de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT TRENTE EUROS (€ 130,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Henri COLBACH, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Cession de parts sociales

Monsieur Henri COLBACH cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit:

1) neuf (9) parts sociales à Monsieur Markus EDLINGER, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Matthiasstrasse 51 pour le prix de 66.175,92 €

2) trois (3) parts sociales à Monsieur Arno BOESEN, ingénieur FH, demeurant à D-54344 Kenn, Trierer Str. 19 pour le prix de 22.058,64 €

3) trois (3) parts sociales à Madame Efi DECKER, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Albanastrasse 17-19 pour le prix de 22.058,64 €

4) trois (3) parts sociales à Monsieur Marc DIEDERICH, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Bruchhausens-trasse 6 pour le prix de 22.058,64 €

5) trois (3) parts sociales à Monsieur Dirk WILLWERSCH, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Saarstrasse 116 pour le prix de 22.058,64 €.

Sont intervenus au présent acte:

- 1) Monsieur Markus EDLINGER
- 2) Monsieur Arno BOESEN
- 3) Madame Efi DECKER
- 4) Monsieur Marc DIEDERICH
- 5) Monsieur Dirk WILLWERSCH

tous prénommés, lesquels déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales.

Monsieur Markus EDLINGER, Monsieur Arno BOESEN, Madame Efi DECKER, Monsieur Marc DIEDERICH et Monsieur Dirk WILLWERSCH sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le cédant Monsieur Henri COLBACH déclare avoir reçu de la part des cessionnaires le montant de 154.410,48 EUROS, ce dont quittance et titre et décharge.

Monsieur Henri COLBACH, agissant en sa qualité de gérant de la société DAEDALUS ENGINEERING S.à r.l., déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter ces cessions de parts sociales.

Ensuite les associés, à savoir Monsieur Henri COLBACH, Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL, Monsieur Markus EDLINGER, Monsieur Arno BOESEN, Madame Efi DECKER, Monsieur Marc DIEDERICH et Monsieur Dirk WILLWERSCH ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts intervenues, les associés décident de modifier l'article six des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT TRENTE EUROS (€ 130,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article douze des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas. En toutes occurrences l'assemblée générale ne pourra nommer aux fonctions de gérant, même temporairement, que des personnes jouissant d'une qualification professionnelle officiellement reconnue, dans les conditions légalement applicables au Grand-Duché de Luxembourg, comme ingénieur, ingénieur-conseil ou architecte, sur base d'une formation universitaire ou similaire (minimum "bac plus 3") conforme à l'exercice de cette profession.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL en tant que gérant technique de la société et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer comme gérants supplémentaires de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL, ingénieur IST, demeurant à L-9768 Reuler/Clervaux, maison 11
- Monsieur Markus EDLINGER, ingénieur FH, demeurant à D-54290 TRIER, Matthiasstrasse 51.

Le mandat de Monsieur Henri COLBACH en tant que gérant de la société est confirmé.

La société est engagée comme suit:

a) En cas de pluralité des gérants, les principes suivants s'appliquent: Un ou plusieurs gérants détenant plus de cinquante (50) pour cent des parts peuvent valablement et sans limite engager la société, ceci par sa signature unique dans le cas d'un seul gérant, respectivement par les signatures conjointes de ces gérants dans le cas de plusieurs gérants.

b) Un ou deux gérants détenant plus de dix-huit (18) pour cent des parts peuvent valablement engager la société pour des actes et transactions d'une valeur totale n'excédant pas vingt mille Euros (€ 20.000,-) ou son équivalent dans une devise étrangère s'il y a lieu, ceci par sa signature individuelle dans le cas d'un seul gérant, respectivement par les signatures conjointes des deux gérants dans le cas de plusieurs gérants.

c) Un gérant détenant plus de huit (8) pour cent des parts peut valablement engager la société pour des actes et transactions relevant de la gestion journalière d'une valeur totale n'excédant pas cinq mille Euros (€ 5.000,-) ou son équivalent dans une devise étrangère s'il y a lieu.

Le notaire a rendu les parties attentives aux difficultés pratiques pouvant être engendrées par ce régime de signature.

Constatation

Il est constaté que les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Henri COLBACH, ingénieur diplômé, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Lëtsch, soixante-neuf parts sociales	69
2.- Monsieur Marc PROMMENSCHENKEL, ingénieur IST, demeurant à L-9768 Reuler/Clervaux, maison 11, dix parts sociales	10
3.- Monsieur Markus EDLINGER, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Matthiasstrasse 51, neuf parts sociales	9
4.- Monsieur Arno BOESEN, ingénieur FH, demeurant à D-54344 Kenn, Trierer Str. 19, trois parts sociales	3
5.- Madame Efi DECKER, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Albanastrasse 17-19, trois parts sociales	3
6.- Monsieur Marc DIEDERICH, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Bruchhausenstrasse 6, trois parts sociales	3
7) Monsieur Dirk WILLWERSCH, ingénieur FH, demeurant à D-54290 Trèves, Saarstrasse 116, trois parts sociales	3
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: COLBACH, PROMMENSCHENKEL, EDLINGER, BOESEN, DECKER, DIEDERICH, WILLWERSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1183. Reçu douze Euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025071/201/126.

(090026404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire n° 2818/2008 du 18 décembre 2008, signé par devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008, LAC/2008/52764 au droit de douze euros (12,- €), qu'il a été procédé comme suit:

- De constater que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2007, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, président;
- Monsieur John BOUR, vice-président;
- Monsieur Michel BIREL, administrateur;
- Monsieur Gilbert ERNST, administrateur;

- Monsieur Guy HOFFMANN, née le 26 mai 1964 à Esch/Alzette, domicilié professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Jean-Paul KRAUS, administrateur;
- Monsieur Nicolas ROLLINGER, administrateur;
- Monsieur Guy ROSSELJONG, administrateur;
- Monsieur Paul WARINGO, administrateur.

* De constater que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhouse-Coopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009024768/5770/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10070. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Sotranscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Neuhengen Constructions S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 87.183.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Laurent NEUHENGEN, gérant de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Neuhengen Constructions, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.183 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 15 juillet 2002, numéro 1078. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 novembre 2004, numéro 1226.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le comparant prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en "SOTRANSCOM S.à r.l."

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "SOTRANSCOM S.à r.l.""

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 850,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Neuhengen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009025297/272/41.

(090026317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Impax Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.156.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Impax Solar Investments S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.154, and

Impax New Energy Investors S.C.A., a partnership limited by shares, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.337,

both here represented by Mr Olivier FERRES, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies given on December 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Impax Solar Participations S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.156, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 30 2008, published in the Mémorial C n°1907 of August 4, 2008, which bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million one hundred and twenty thousand Euro (€ 1,120,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million one hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 1,132,500.-) by creation and issue of forty-four thousand eight hundred (44,800) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve accept the following subscriptions to the new shares:

- Impax New Energy Investors L.P., an English limited partnership established under the Limited Partnership Act 1907 under number LP 10697, acting through its general partner, Impax New Energy Investors (GP) Limited, whose registered office is at Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, United Kingdom, four thousand four hundred and eighty (4,480) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, forty thousand three hundred and twenty (40,320) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon intervened:

- Impax New Energy Investors L.P., prenamed, represented by its proxyholder Mr Olivier FERRES, prenamed, declares to subscribe to four thousand four hundred and eighty (4,480) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred and twelve thousand Euro (€ 112,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to forty thousand three hundred and twenty (40,320) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount

of one million and eight thousand Euro (€ 1,008,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mr Olivier FERRES, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association are amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million one hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (€1,132,500.-) represented by forty-five thousand and three hundred (45,300) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (€ 7,500.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Impax Solar Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, et

Impax New Energy Investors S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.337, toutes les deux ici représentées par Monsieur Olivier FERRES, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données en décembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Impax Solar Participations S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.156, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C n° 1907 du 4 août 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cent vingt mille Euro (€ 1.120.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) à un million cent trente-deux mille cinq cents Euro (€ 1.132.500.-) par la création et l'émission de quarante-quatre mille huit cents (44.800) parts sociales nouvelles de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. Les associés décident d'accepter les souscriptions suivantes des nouvelles parts sociales:

- Impax New Energy Investors L.P., un limited partnership de droit Anglais établi sous le Limited Partnership Act 1907 sous le numéro LP 10697, agissant par son general partner, Impax New Energy Investors (GP) Limited, avec siège social

à Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, Royaume-Uni, quatre mille quatre cent quatre-vingt (4,480) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prénommée, quarante mille trois cent vingt (40,320) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

Souscription - Paiement

Suite à quoi sont intervenues:

- Impax New Energy Investors L.P., prénommée, représentée par son mandataire M. Olivier FERRES, prénommé, souscrit à quatre mille quatre cent quatre-vingt (4,480) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune, et les libère intégralement à hauteur de cent douze mille Euro (€ 112.000.-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance de même montant détenue à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence, et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, souscrit à quarante mille trois cent vingt (40.320) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune, et les libère intégralement à hauteur de un million et huit mille Euro (€ 1.008.000.-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance de même montant détenue à l'encontre de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Monsieur Olivier FERRES, prénommé, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent trente-deux mille cinq cents Euro (€ 1.132.500.-) représenté par quarante-cinq mille trois cents (45.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euro (€ 7.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/100. Reçu à 0,5%: cinq mille six cents euros (5.600.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025083/211/151.

(090026640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

ALOS-LDH, Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 12, rue Laval.

R.C.S. Luxembourg F 2.516.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'association prend le nom de: "ACTION Luxembourg OUVERT ET SOLIDAIRE - LIGUE DES DROITS DE L'HOMME" en abrégé ALOS-LDH, ci-après appelée l'association.

Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé à Luxembourg.

Art. 2. L'association est destinée à promouvoir et à défendre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies en 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et ses protocoles additionnels.

Elle oeuvre à l'application des conventions et des pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droit civil, politique, économique, social et culturel.

Elle combat l'injustice, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, les moeurs, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques et religieuses, la nationalité, et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains, toutes les violences et toutes les mutilations sexuelles, toutes les tortures, tous les crimes de guerre, tous les génocides, la peine de mort et tout crime contre l'humanité.

Elle lutte en faveur du respect des libertés individuelles notamment en matière de traitement et de protection des données et contre toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté du genre humain pouvant notamment résulter de l'usage de techniques médicales ou biologiques. Elle concourt au fonctionnement de la démocratie et veille à l'observation et au respect de l'état de droit.

Art. 3. L'association intervient lorsque lui est signalée une atteinte aux principes énoncés à l'article précédent, au détriment des individus, des collectivités et des peuples.

Ses moyens d'action sont: l'appel à la conscience publique, les interventions auprès des pouvoirs publics, auprès de toute juridiction, notamment la constitution de partie civile lorsque des personnes sont victimes d'atteintes aux principes ci-dessus visés et d'actes arbitraires ou de violences de la part des autorités publiques.

A ces moyens s'ajoutent les pétitions à la Chambre des Députés, les publications, les réunions, les manifestations.

L'association assure des actions de formation aux fins de réaliser les objectifs décrits à l'article 2.

L'association a vocation de collaborer avec des associations et organismes ayant des objectifs similaires tant au plan national qu'international.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Les membres dont le nombre ne peut être inférieur à sept sont désignés par le conseil d'administration de l'ASTI, a.s.b.l.. Ils sont membres de l'ASTI.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après un délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la

décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit de faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation est fixée par l'assemblée générale et exigible à la fin de l'année civile. Elle ne peut être supérieure à 50 €uros.

Art. 10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive ou courriel électronique devant mentionner l'ordre du jour.

Art. 12. Toute proposition signée d'un cinquième au moins des membres de l'association figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale qui connaît tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres. Les tiers en sont informés sur le site Internet de l'association.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années et se compose d'un président et de quatre à neuf membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande des trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si 3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration exécute les directives lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de la société et il gère les finances.

Art. 19. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures d'administrateurs en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée générale désigne 2 commissaires aux comptes. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en service.

Art. 21. En cas de liquidation, les biens sont affectés à une oeuvre de bienfaisance reconnue d'utilité publique. La décision de liquidation ainsi que le nom des liquidateurs, les modifications aux statuts de même que celles relatives à la

composition du conseil d'administration, sont en outre dans le mois publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Art. 22. La liste des membres est déposée chaque année au mois de décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- les subsides et subventions
- les dons et legs en sa faveur.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Référence de publication: 2009023751/9933/104.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04455. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. S.u.P. Leo SICAV).**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem handelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft S.u.P. Leo SICAV, mit Sitz in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 5. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 32 vom 7. Januar 2008,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.205.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.50 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Vera Angsdorfer, wohnhaft in Luxembourg zu dienstlichen Zwecken

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Sabrina Etringer, wohnhaft in Luxembourg zu dienstlichen Zwecken Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Peter Müller, wohnhaft in Luxembourg zu dienstlichen Zwecken Der Präsident erklärte und bat sodann den handelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft S.u.P. Leo SICAV sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den handelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Gesellschaftsnamens in "S.u.P. LEO SICAV-FIS" und dementsprechend die Änderung des Artikels 1 der Satzung wie folgt:

" **Art. 1.** Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche zukünftig Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) gemäss dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (das "Gesetz von 2007") unter dem Namen "S.u.P. LEO SICAV-FIS" (die "Investmentgesellschaft" oder "der Fonds"). Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in "S.u.P. LEO SICAV-FIS" abzuändern. Dementsprechend wird der erste Absatz des Artikels 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 1.** Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche zukünftig Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) gemäss dem Gesetz vom 13.

Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (das "Gesetz von 2007") unter dem Namen "S.u.P. LEO SICAV-FIS" (die "Investmentgesellschaft" oder "der Fonds")."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 800.- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Angsdorfer, S. Etringer, P. Müller, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2008. WIL/2008/1104 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh auf Stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 13. Januar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009025073/2724/58.

(090026581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Veneluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

Georges & Associés Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

représentée par son gérant unique, à savoir Monsieur François GEORGES, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte (ci-après, les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société anonyme (la "Société") sous la dénomination de VENELUXE S.A.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires"). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute d'un des Actionnaires ou de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, dans le cas d'un Administrateur Unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la mise en relation de clients et investisseurs, la recherche de capitaux privés, et toute activité de fusion - acquisition.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autre droits de propriété intellectuelle ainsi que tous autres droits y rattachés ou pouvant les compléter.

La Société peut effectuer toutes autres formes de placements, y compris l'acquisition d'immeubles, ainsi que faire toutes opérations de nature commerciale et financière, mobilière et immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, susceptibles de favoriser directement ou indirectement son développement ou l'extension de ses activités.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés de 1915").

Art. 5. Capital Social et Actions. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société ("Assemblée Générale") régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'"Administrateur Unique"). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et Des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. La Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 16. Commissaire(s). La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 20 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Georges & Associés S.à.r.l., prénommée, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées à concurrence de 32,258% par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de dix mille euros (EUR 10.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend ensuite les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateur(s):

a) Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

b) Monsieur Pierre Wengler, administrateur de société, né le 16 février 1957 à Lausanne, Suisse, demeurant à L-6415 Echternach, 1A, rue Breilekes.

c) Monsieur le Baron Hubert De Schorlemer, ingénieur agronome, né le 19 avril 1967 à Luxembourg, demeurant à L-6360 Grundhof, Château de Grundhof.

3. Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé aux fonctions de commissaire de la Société.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François GEORGES et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC/2009/3596. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009025051/7241/271.

(090026443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Modinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.601.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MODINVEST S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 77.601 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 du 13 février 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la pleine propriété des quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille euros (EUR 400.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/99. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025067/211/49.

(090026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Falcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 décembre 2008 au siège social que:

1. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour Falcon S.A.

Le Liquidateur

Damsor Limited

Signature

Référence de publication: 2009024806/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Belmolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.747.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 7 janvier 2009 que:

Monsieur Albert BLOKKER, demeurant «Les Choucas» Chemin des Oiseaux, CH- 1875 Morgins, Suisse, a cédé les 745.000 parts sociales qu'il détenait dans la société BELMOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, à la société à responsabilité limitée FRAMALUX, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société BELMOLUX S.à r.l. en date du 12 janvier 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société BELMOLUX S.à r.l. est désormais détenu comme suit: FRAMALUX, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg: 745.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024761/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.